



Commune de BEIGNON  
Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

**Membres en exercice : 19**  
**Présents : 17**  
**Votants : 18**

Date de la convocation : 2 novembre 2023

**PRÉSENTS** : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, , BADOUAL Joël, Myriam BERNARD, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DUAULT Karine (arrivée au point 8), LARGE Patrick, LABBE Pierrick (arrivé au point 3), LANGLOIS Tony, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise,

WACQUEZ Pierre-Arnaud.

**ABSENTE EXCUSÉE** : BIENVENU Cellia (pouvoir à LE FORT Sandra)

**ABSENT NON EXCUSÉ** : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Myriam BERNARD est désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2023
2. Vente de l'immeuble 10 rue de Saint Cyr Coëtquidan
3. Assainissement : armoire de dosage de chlorure ferrique
4. Adoption de la nomenclature M 57
5. Recensement de la voirie communale
6. Complément au devis toiture de la salle multifonction
7. Travaux voirie - trottoirs rue de Brocéliande
8. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
9. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
10. Questions diverses
11. Informations diverses

Le sujet : Modification de la convention avec l'Association Vive Le Sport est reporté

## Affaires présentées par le Maire

### 1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 D20230801

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 29 septembre 2023.

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre l'immeuble en conformité seraient élevées,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis 10 rue de Saint Cyr, cadastré AC 69 appartient au domaine privé communal,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique, état parasitaire),

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Beignon évalués par les agents immobiliers,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'aliénation de la parcelle et de l'immeuble sis 10 rue de Saint Cyr, cadastrés AC 69 ;
- Détermine le prix de vente à 125 000 € net vendeur
- Donne mandat à la société Ker Le Ster pour rechercher un acquéreur, pour un montant d'honoraire, à la charge de l'acquéreur de 6 240 €.
- AUTORISE Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.
- Autorise le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à la cession de cet immeuble.



### Affaire présentée par Vincent DUVIC, 1<sup>er</sup> adjoint

#### 3- ASSAINISSEMENT : ARMOIRE DE DOSAGE DE CHLORURE FERRIQUE

**D20230803**

M. DUVIC explique au conseil municipal que l'armoire de dosage de chlorure ferrique est vétuste. Compte-tenu de la dangerosité du produit et de son importance dans la conformité du rejet (en particulier sur le phosphore) il convient de pouvoir renouveler cet équipement.

Le devis correspondant à la fourniture et pose d'une armoire moderne de dosage s'élève à 7 596 € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le devis de Suez pour un montant HT de 7 596 €
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à l'installation de cette armoire.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de BEIGNON, son budget principal et ses budgets annexes (assainissement excepté).

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le passage de la commune de BEIGNON à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

**VU :**

- Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;
- Vu l'avis du comptable en date du 1er/09/2023
- Vu la demande par mail du 19/09/2023 du comptable public sollicitant une délibération pour l'adoption de la M57

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- de préciser que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera aux budgets suivants : budget principal de la commune, les budgets lotissement et commerces et services
- que l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024 est linéaire et pratiqué par dérogation, à compter du 1er janvier N+1.
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;
- d'autoriser Madame le Maire à défaut l'adjoint aux finances, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**5- RECENSEMENT DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – DGF 2025****D20230805**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 16 décembre 2022 recensant à 28 010 ml la longueur de voirie communale,

Considérant que le linéaire de voirie communale intervient dans la répartition de la dotation globale de fonctionnement,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer en année N afin que l'évolution du linéaire de voirie communale soit intégrée au calcul de la DGF en N+2,

Les pistes cyclables étant achevées et assimilables à de la voirie communale, M. BADOUAL, adjoint, propose d'intégrer ces voies dans la voirie communale,

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Pistes cyclables indépendantes le long de la RD 724 : 1 905 m

Pistes cyclables indépendantes le long de la RD 773 B : 1 000 m

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 28 010 mètres + 2 905 mètres, soit un total de 30 915 mètres.

**L'assemblée délibérante, à l'unanimité :**

- fixe le classement des pistes cyclables dans la voirie communale pour un linéaire de 2 905 ml, portant ainsi la longueur de voirie communale à 30 915 ml ;
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

**6- COMPLEMENT AU DEVIS TOITURE DE LA SALLE MULTIFONCTION****D20230806**

Vu la délibération du 4 mai 2023 validant la réfection de la toiture de la salle multifonction par la société Bompays pour un montant de 17 952,13 € HT,

M. BADOUAL informe le conseil de la réception d'un devis complémentaire pour la pose d'une costière bac acier pour la tourelle d'extraction de la hotte d'un montant HT de 1 400 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

- accepte le devis complémentaire de l'entreprise Bompays pour un montant de 1 400 € HT
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire

**7- TRAVAUX DE VOIRIE : TROTTOIRS RUE DE BROCELIANDE****D20230807**

M. BADOUAL présente au conseil le devis de l'entreprise Eurovia pour la réfection des trottoirs, rue de Brocéliande, sur la droite en allant vers Paimpont.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valider le devis de la société Eurovia pour un montant HT de 24 880,50 €
- Donner tout pouvoir au Maire pour signer le devis et tout document afférent

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a pour objet de faire face à des situations diverses atteignant la population, perturbant la vie collective (intempéries, situation sanitaire critique, etc.) ainsi que les accidents les plus courants (incendies, inondations, accidents routiers, tremblements de terre ou glissements de terrain et tout autre incident pouvant provoquer une évacuation de la population).

L'objectif de ce PCS est donc d'organiser la mise en œuvre, au niveau de la commune, des secours et pour remplir cet objectif de se préparer en se formant, en se dotant d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, d'éviter qu'elles ne dégénèrent en situations de crise et, le cas échéant, de gérer ces dernières.

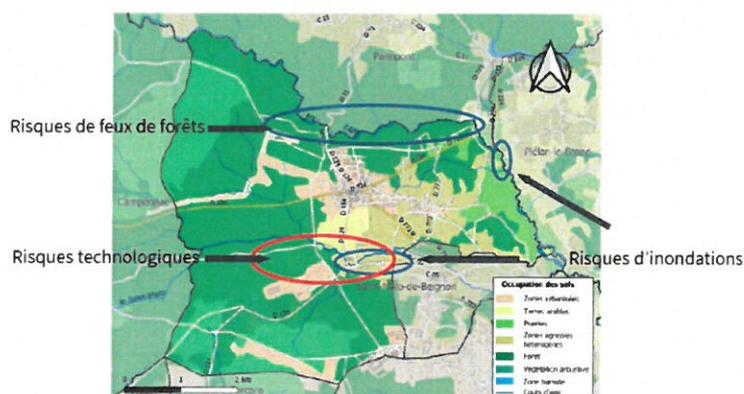
Le PCS proprement-dit :

- Des guides adaptés aux équipes impliquées :
  - dossier équipe Alerte – Communication,
  - dossier équipe Logistique,
  - dossier équipe Intervention,
  - dossier équipe Population.
- Un annuaire opérationnel.

L'organisation :

- Inventaire des risques ;
- Définition des zones à risques ;

### Les zones à risques



- Consignes de sécurité à destination de la population ;
- Organisation des moyens humains et matériels ;
- Définition des alertes ;
- Conduite à tenir par les cellules armées par la commune.

**Des consignes de sécurité à destination des habitants** seront consultables sur le site de la mairie via le PCS. Ces consignes sont déclinées par risques (incendies, inondations, PPRT, tempêtes, canicules, etc.).

**L'alerte** est la phase la plus importante de la sauvegarde des biens et des personnes.

Différents outils sont à la disposition de la commune : l'application mobile de la commune : **PanneauPocket**, la page Facebook, le site internet, les appels téléphoniques et la tournée sur place. A cet effet, des circuits de diffusion de l'alerte sont définis. La Préfecture dispose quant à elle du système national FR-ALERT.

A noter que, si la commune n'est pas dotée d'une sirène d'alarme, le dépôt de munition de Montervily l'est.

**Les élus, comme le personnel communal, sont mobilisables en cas de nécessité.** Ils arment les différentes cellules du poste de commandement communal selon la présence et disponibilité de chacun. Après cette présentation en conseil municipal, il sera présenté aux agents le 09/11/23.

**Il est important que chacun le lise pour prendre connaissance de son rôle.**

**Un entraînement, même sommaire, est nécessaire pour la bonne exécution et la connaissance des consignes et processus. Cet entraînement passe par l'appropriation du PCS et des consignes de sauvegarde.**

## 9- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

### A. Liste des devis signés

26-sept	20230911	Le Petit Gibus	Abonnement école	32,00
26-sept	20230912	PLG	Papier toilette	165,55
27-sept	20230913	Bricomarché	Fournitures poulailler école	149,90
27-sept	20230914	Micro-C	Clavier et étui tablette	225,60
27-sept	20230915	Micro-C	Renouvellement licence	240,00
28-sept	20230916	Profil + Ploermel	Pneu tracteur	175,97
03-oct	20231001	L'amour est dans le pain	Goûter semaine du goût	109,72
04-oct	20231002	PLG	Essuies mains	180,76
10-oct	20231003	Les halles de Brocéliande	Boissons nouveaux arrivants	184,25
12-oct	20231004	L'amour est dans le pain	Canapés nouveaux arrivants	310,00
12-oct	20231005	TDO	Diagnostic et traitement méréule	2 156,24
13-oct	20231006	Sedi	Tampon devis	79,58
13-oct	20231007	Les halles de Brocéliande	lait chocolat Noël	127,65
13-oct	20231008	Districo	Fleurs Toussaint	101,55
14-oct	20231009	Kerhervé	chaussures	105,65
17-oct	20231010	Dashicray	Livres médiathèque	58,09
18-oct	20231011	Sonowest	Sono portable	1 230,83
18-oct	20231012	Comptoir Bretagne	Charlottes restaurant scolaire	271,78
18-oct	20231013	Duval Frères	Révision du tracteur	1 469,57
18-oct	20231014	Charier	Graviers cimetière	765,96
18-oct	20231015	Boschet Frères	Réparation aspirateur	61,00
20-oct	20231016	Hyd & Therm	Remplacement vase expansion école	1 318,81
21-oct	20231017	Agence France Promotion	Animation médiathèque	550,00
21-oct	20231018	Carrières La Troche	Graviers sentier PMR	282,83
21-oct	20231019	Aupinel	Peinture salle d'activités	386,24
25-oct	20231020	Imprimerie Pierre	Affiches expo médiathèque	102,00
25-oct	20231021	SPPM	Réparation ouvertures logement locatif	1 740,00
25-oct	20231022	L'amour est dans le pain	Sachets Père Noël	429,00
26-oct	20231023	Menuiserie Les Platanes	Barillets et clés complexe	816,60
27-oct	20231024	Boschet Frères	Téléphone fixe PCS	40,00
02-nov	20231101	Denis Matériaux	Dalles plafond	1 325,69
02-nov	20231102	Picard électricité	Changement VMC et luminaires salle d'activités	4 758,22
02-nov	20231103	Duval Frères	Réparation tracteur (joints)	1 314,90
02-nov	20231104	La grange aux livres	Livres école	133,66

## B. Dossier de subvention déposé

Montant en € HT					
Date	N° Décision	Financier	Intitulé	Opération	Subvention demandée
04/10/2023	A20230901	Conseil Départemental	Réhabilitation d'une halle commerciale	1 043 458,00	187 500,00

## C. Les DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Numéro de DIA	Date de réception	Parcelles concernées	Décision
14/2023	22/09/2023	AB 170 - rue des perrières	Pas de préemption
15/2023	26/10/2023	AB 358 - 1 Rue de la Chapelle Sainte Reine	Pas de préemption

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption.

## D. Autres décisions

- Signature de la convention financière de facturation avec De l'Oust à Brocéliande Communauté pour un montant annuel de 1 850 €, pour la participation au schéma directeur d'assainissement collectif dans la perspective de la prise de compétence par la communauté de communes
- Signature de l'avenant marché Neizh Halle commerciale – changement statut juridique

## 11- INFORMATIONS DIVERSES

- Appel d'offres supérette en ligne depuis ce jour sur Megalis jusqu'au 06/12 - validation en conseil le 03/01
- Bilan de la tempête Ciaran : peu de dégâts, une dizaine d'arbres tombés, à Launay l'interdiction de route barrée n'a pas été respectée et la ligne est coupée. Des coupures d'électricité et de téléphones.
- Exposition à la médiathèque Simone Veil de Barbara Gaunet Giancotti : photos, dessins, peintures, puzzles en bois, mini mondes, aimants, micro-éditions, objets farfelus - du 10/11/23 au 17/01/24 - Rencontre avec l'artiste le vendredi 10/11 de 17h à 20h. Gratuit
- Cérémonie 11/11
- Randonnée AVLS 12/11 **annulée** suite à l'extension de l'interdiction de circulation dans les massifs forestiers par la Préfecture, jusqu'à nouvel ordre
- Repas CCAS 18/11 une centaine d'inscrits
- Distribution du bulletin samedi 25/11
- Marché de Noël 03/12
- Conseil municipal 08/12
- Vœux du Maire 13/01/2024

Du côté d'OBC :

- La maison des adoles a ouvert ses portes à la maison des services à Guer. Gratuit et anonyme. Les mercredis des semaines paires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



La Secrétaire de séance,

Myriam BERNARD

Une installation de **BGG**  
Barbara Gaunet Giancotti

Bidouilleuse d'art et fact

# Le jeu du Je

**Vernissage**

Vendredi 10 Novembre

de 17h à 20h

**Du vendredi 10 Novembre 2023 au 17 Janvier 2024**



Médiathèque/Espace culturel Simone Veil

4 rue Monsieur Beel 56300 Beignon

02 97 75 94 97 [mediathèque@beignon.fr](mailto:mediathèque@beignon.fr)

<http://mediathèque.beignon-porto-sud-breizhland.fr>



**Les informations et alertes de la  
Commune sont sur PanneauPocket**

100% GRATUIT



100% ANONYME

**1** Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code

**2** Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"

**3** Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel

📱 Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)